

Commune de Luttenbach-près-Munster

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUTTENBACH DE LA
SEANCE DU 23 OCTOBRE 2015**

A la séance du 23 octobre 2015, présidée par M. Francis KLEIN, Maire,
Etaient présents : WEICK Alfred, CLAUDEPIERRE Catherine, BESSEY Marlène,
DEVILLERS Norbert, HAEBERLE André, FRITSCH Agnès, RIEDLINGER Régine,
HERRMANN Anne, MARANZANA Olivier, MANGOLD Thierry, SPENLE
Edouard

Absents et excusés : WITTEMER Joseph, BALZLI Elodie,
Absents et non excusés : néant
Procurations : REINHEIMER Bernard à KLEIN Francis

Secrétaire de séance : Norbert DEVILLERS

La séance est ouverte à 20 H 15'

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2015
2. Transformation du Plan d'occupation des sols en Plan local d'urbanisme (PLU) :
Débat sur les Orientations du Projet de Développement Durable (PADD)
3. Aménagement du parking du Petit Ballon
4. Demandes d'urbanisme
5. Divers et communications.

**POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25
SEPTEMBRE 2015**

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2015.

**POINT 2 – TRANSFORMATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN PLAN
LOCAL D'URBANISME : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET DE
DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)**

Monsieur le Maire rappelle qu'en raison des lois ALUR et Grenelle, qui imposent de remplacer le Plan d'Occupation des Sols (POS) par un Plan Local d'Urbanisme (PLU) en conformité avec leurs objectifs, sous peine de caducité du POS au 24 mars 2017, le Conseil Municipal a prescrit la révision du POS de Luttenbach-Près-Munster et sa transformation en PLU le 16 janvier 2015.

Après avoir désigné le cabinet Pragma-SCF pour mener les études, la réflexion a été engagée à partir du mois d'avril dernier et a permis de poser les enjeux du développement communal et de définir les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du futur PLU.

Ces orientations ont été présentées en réunion publique le 30 juin, et aux Personnes Publiques Associées le 22 septembre dernier.

La procédure de révision du POS en PLU prévoyant que ces orientations fassent également l'objet d'un débat en séance du Conseil Municipal, le présent point a été inscrit à l'ordre du jour de la réunion du Conseil Municipal de ce soir.

Après cette introduction, monsieur le Maire présente les 12 orientations du PADD (*voir le support de présentation en annexe de la présente délibération*) :

- Orientation stratégique n°1 : Retrouver et garantir la vitalité démographique du village
- Orientation stratégique n°2 : Produire quelque 42 logements d'ici 2025
- Orientation stratégique n°3 : Garantir une production de quelque 20 logements à l'hectare et une palette d'offre en habitat diversifiée
- Orientation stratégique n°4 : Assurer une gestion parcimonieuse de l'espace
- Orientation stratégique n°5 : Affirmer la centralité du village et promouvoir la mobilité douce
- Orientation stratégique n°6 : Conforter la vitalité économique, le tourisme et l'agriculture
- Orientation stratégique n°7 : Valoriser le paysage, le patrimoine et l'inscription du village dans son site
- Orientation stratégique n°8 : Préserver l'environnement et conforter la biodiversité
- Orientation stratégique n°9 : Prévenir les risques naturels et technologiques
- Orientation stratégique n°10 : Promouvoir l'écomobilité
- Orientation stratégique n°11 : Promouvoir l'amélioration des bilans énergétiques et les énergies renouvelables
- Orientation stratégique n°12 : Favoriser le développement des technologies numériques

Après cette présentation, monsieur le Maire ouvre le débat.

Les principaux points soulevés par l'assemblées sont les suivants :

- La volonté de retrouver et de garantir la vitalité démographique du village doit en effet être centrale dans le PLU.
- L'idée d'une palette d'offre en habitat fortement centrée sur les jeunes ménages est en effet une priorité. Cependant, une densité de 20 logements à l'hectare paraît quelque peu excessive dans le contexte d'une construction dans les pentes. Aussi faudrait-il que le schéma de cohérence territoriale réduise cet objectif de densité à 15 logements à l'hectare pour les communes de montagne.

- Concernant la valorisation du cadre de vie et la préservation des paysages, il importe en effet de noter qu'ils sont au cœur de l'attractivité future du village. Si les gens veulent venir habiter la vallée de Munster et Luttenbach en particulier, il faut prendre pleinement en compte cette dimension dans notre futur PLU.

Monsieur le Maire propose ensuite au Conseil, même si le code de l'urbanisme ne prévoit qu'un débat, de valider ces orientations par un vote, afin de souligner l'ambition partagée de l'équipe municipale.

Les Orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable présentées et enrichies des différentes remarques sont validées à l'unanimité.

POINT 3 – AMENAGEMENT DU PARKING DU PETIT BALLON

Lors d'une réunion au col avec le PNRBV le 2 juin 2015 avec les communes riveraines et M. Cattin, conseiller régional, nous avons décidé de présenter un avant-projet dans l'espoir de toucher des aides.

Le but est d'organiser le stationnement des véhicules coté amont et de réserver le côté aval, près du panneau d'information, pour les piétons (bancs, tables). Incitation au stationnement vers le Strohhberg.

En gros, il s'agit d'un aménagement « rustique », sol en sable, rives en blocs de granit, bancs et tables en bois, panneau information renouvelé.

Au printemps le géomètre Bernay nous a fait un relevé topographique afin de pouvoir travaillé sur plan. Cette dépense était prévue au budget.

Avec les adjoints et M. Christian Claude nous avons établi un avant-projet sommaire et demandé un devis à l'entreprise Fritsch.

Afin de respecter les délais impartis, un document (plan, devis) a été remis au PNRBV qui a mis cette opération dans le circuit. Il manque encore le devis du panneau d'information qui sera disponible fin novembre.

Le projet final sera présenté au conseil municipal lors de la prochaine réunion.

POINT 4 – DEMANDE D'URBANISME

Le Maire présente au conseil les demandes qui sont parvenues en mairie :

- Mme BASSO Monique – 9 Allée du Chêne : création de 7 garages et démolition du bâtiment « atelier-garages)
- Me Koenig, Notaire à Altkirch : demande de certificat d'urbanisme propriété 10, chemin du Leymel
- Me Daull, Notaire à Wintzenheim : demande de certificat d'urbanisme et DIA propriété 19, rue du Froeschwihr
- Me Burdloff, Notaire à Ingersheim : DIA propriété 13, rue du Froeschwihr

POINT 5 - DIVERS ET COMMUNICATION

5.1 – Contrat d'entretien de la chaudière à gaz de la Mairie

Le Maire présente à l'assemblée le devis de la Maison Fruh de Colmar pour l'entretien annuel de la nouvelle chaudière installée à la mairie. Le coût annuel s'élève à 205.72 € TTC.

Le Conseil municipal, après délibération, autorise la Maire à signer le Contrat d'entretien de la chaudière à gaz de la mairie avec la Maison Fruh de Colmar.

5.2 - Divers

- Le conseil départemental du Haut-Rhin informe que le stationnement du médiabus dans la commune cessera à partir de janvier 2016
- Programmation des animations et fêtes de fin d'année et début 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 H 30

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION
DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LUTTENBACH
SEANCE DU 23 OCTOBRE 2015**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2015
2. Transformation du Plan d'occupation des sols en Plan local d'urbanisme (PLU) :
Débat sur les Orientations du Projet de Développement Durable (PADD)
3. Aménagement du parking du Petit Ballon
4. Demandes d'urbanisme
5. Divers et communications.

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
KLEIN Francis	Maire		
REINHEIMER Bernard	1er Adjoint		Klein Francis
WEICK Alfred	2ème Adjoint		
CLAUDEPIERRE Catherine	3ème Adjoint		
SPENLE Edouard	Conseiller municipal		
BESSEY Marlène	Conseiller municipal		
HERRMANN Anne	Conseiller municipal		
FRITSCH Agnès	Conseiller municipal		
MARANZANA Olivier	Conseiller municipal		
WITTEMER Joseph	Conseiller municipal	excusé	
MANGOLD Thierry	Conseiller municipal		
RIEDLINGER Régine	Conseiller municipal		
BALZLI Elodie	Conseiller municipal	excusée	
DEVILLERS Norbert	Conseiller municipal		
HAEBERLE André	Conseiller municipal		